

Fiche n°4
PRAIRIES HUMIDES

**Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présent dans ce type de milieu**

Prairies humides eutrophes (code corine biotopes 37.2)
Pâtures mésophiles (code corine biotopes 38.1)
Prairies de fauche de basse altitude (code corine biotopes 38.2)

**Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
présents dans ce type de milieu**

PHOTO

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)
E1303 : Petit rhinolophe
E1044 : Agrion de Mercure
E1065 : Damier de la succise

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie (pas de retournement pour mise en culture, pas de plantation...). Poursuite de l'exploitation par la fauche et/ou le pâturage.
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de l'exploitation par fauche et/ou pâturage.
2. Ne pas détruire la prairie, notamment par le labour (renouvellement des prairies par travail superficiel du sol uniquement), ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de l'absence de retournement ou autres destructions.
3. Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf localisé (chardons, rumex).
Point de contrôle : Contrôle du cahier d'enregistrement des pratiques.
4. Maintenir les mares et points d'eau présents dans les prairies.
Point de contrôle : Contrôle sur place de non comblement des mares et points d'eau.

RECOMMANDATIONS

1. Pratiquer de préférence une fauche tardive, après le 15 juin.
2. Pratiquer une fauche centrifuge, c'est dire du centre vers la périphérie.
3. Limiter la pression de pâturage à 1,4 UGB/ha
4. Privilégier les prairies naturelles par rapport aux prairies artificielles.